



KUZUL DIORREN LANNUNON-TRÉGER KUMUNIEZH



L'EXPRES- SION CITOYEN- NE



AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

PETRA EO AR C'HUZUL DIORREN

UNE ASSOCIATION D'ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL
UN LIEU DE DIALOGUE, D'ÉCOUTE, D'EXPRESSION CITOYENNE
UN PROJET DE TERRITOIRE

**SON
RÔLE**
E GEFRIDI

Le Conseil de Développement de Lannion-Trégor Communauté est une **instance de démocratie participative** structurée en association. Il a pour vocation la **participation de la société civile au projet de territoire** de l'Agglomération,

en s'efforçant d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Ouvert à tous, il réunit des citoyens volontaires, des représentants des milieux économiques, sociaux, syndicaux, culturels et associatifs du territoire, qui n'ont pas de mandat politique. **Ensemble, ils dialoguent et débattent d'enjeux qui concernent les citoyens, le territoire et son devenir**, comme l'environnement, les économies d'énergie, la santé, les services à la population, l'habitat, l'économie sociale et solidaire...

Grâce à l'organisation d'un **débat consensuel**, ils construisent collectivement des avis et des propositions, qu'ils soumettent ensuite aux élus pour les éclairer en amont des décisions publiques.

**TERRI-
TOIRE**
TIRIAD

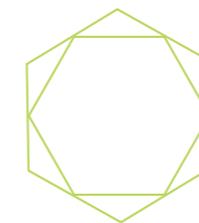
Créé en juillet 2001 par les acteurs du Pays du Trégor-Goëlo, il est officiellement devenu celui de Lannion-Trégor Communauté en janvier 2017, suite aux recompositions territoriales impulsées par la loi NOTRe du 7 Août 2015 (article 88).



FONCTION- NEMENT

MONT EN-DRO

Pour fonctionner, le Conseil de Développement s'appuie sur un **Bureau** élu pour 2 ans et une **Assemblée Générale**, qui réunit l'ensemble de ses adhérents au moins une fois par an.



**5
COLLÈGES
D'ACTIVITÉ**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET
ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
FORMATION, RECHERCHE

VIE COLLECTIVE ET ASSOCIATIVE

SYNDICATS DE PROFESSIONNELS ET
DE SALARIÉS

PERSONNES QUALIFIÉES

Le Conseil de Développement peut élaborer des avis sur des projets choisis par les élus locaux (**saisine**) ou s'emparer de thèmes de réflexion qui lui semblent importants pour le développement du territoire et le bien-être de ses habitants (**autosaisine**).

Ces sujets sont alors traités au sein de groupes de travail, en s'appuyant sur l'expertise citoyenne des membres du Conseil de Développement, des témoignages d'experts, des visites de terrain, des échanges d'expériences ou des idées ressorties de débats publics.

Les propositions ainsi construites sont ensuite portées auprès des élus et des acteurs compétents pour mettre en oeuvre les idées proposées.

SAISINE

Au sein de la collectivité, le Conseil de Développement exerce un **rôle de consultation et de proposition** sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Il est ainsi impliqué dans chaque commission de travail de la collectivité, où il dispose de deux sièges.

Ces commissions constituent le point d'entrée des dossiers et projets qui sont instruits à l'Agglomération. Au nombre de 8, elles regroupent les grands domaines d'action de la collectivité.

Le Conseil de développement peut également faire le lien entre la population et les élus de ce territoire, comme lors de la consultation publique lancée par LTC sur son projet de territoire.

Parfois saisi par la collectivité, il élabore sur des sujets précis un avis écrit qu'il transmet aux élus concernés. Ainsi, la contribution « Vers un projet sportif territorial partagé » répondait à une saisine des élus portant sur la définition de l'intérêt communautaire d'une politique sportive.

AUTOSAISINE

Le Conseil de Développement mène aussi ses propres actions, comme ce fut le cas pour le « concours jeunes » (une démarche prospective impliquant des lycéens et jeunes issus des centres de formation du territoire), le soutien à la création du pôle de développement de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire, le développement des circuits courts, des services à la population, ou encore la réflexion prospective sur le vieillissement de la population à l'horizon 2030 et ses impacts sur le territoire.

Il organise aussi régulièrement des **soirées-débat ouvertes à tous** sur des thèmes d'actualité (La valorisation du bénévolat, La carte fait-elle le territoire? L'économie circulaire en pratique, Vers un projet partagé de développement durable pour la Bretagne ?...)



LE TERRITOIRE D'ACTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

AN TACHENNOÙ MA LABOUR AR C'HUZUL DIORREN



À NOTER

En Bretagne, une vingtaine de Conseils de Développement couvrent l'intégralité du territoire régional.

Afin de promouvoir, au-delà de son principe, la réalité et les pratiques de démocratie participative, les Conseils de Développement se sont **organisés en réseau**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.cdbretagne.org



COMMENT PARTICIPER ?

PENAO S KEMER PERZH ?

ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, SYNDICATS, ORGANISMES

KEVREDIGEZHIOÙ, EMBREGEREZHIOÙ, SINDIKADOÙ, AOZADURIOÙ

Il vous suffit d'adresser un acte de candidature officiel par mail ou courrier postal à l'attention du Président du Conseil de Développement. Après validation par le Bureau ou l'Assemblée Générale, votre adhésion sera rendue officielle par le paiement d'une cotisation annuelle.

CITOYEN(NE)

KEODEDOUR(EZ)

Vous habitez le Trégor et souhaitez vous investir dans la vie locale ? Contactez-nous !

CONTACT

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
1 rue Monge - CS 10761
22307 LANNION Cedex

02 96 05 80 05

anneclaire.sarchet@lannion-tregor.com

+ D'INFOS :

www.lannion-tregor.com
(rubrique « Nous connaître »,
onglet « Expression - démocratie
participative »)

